



Fédération nationale
des structures départementales
de développement des arts vivants
musique, danse, théâtre, arts de la rue

L'Admin'NEWS

ANNÉE 2011

NUMÉRO 4 - JUIN 2011

LA COMMISSION

LES MEMBRES :

Nathalie BEGUE
ARTS VIVANTS EN
VAUCLUSE
administration@artsvivants84.fr

Céline BERNARD
Musique et Danse en Loire
Atlantique
cbernard@md44.asso.fr

Catherine DORVAL
ADIAM VAL DOISE
catherine.dorval@valdoise.fr

Virginie FRUITIER
VOSGES ARTS VIVANTS
vfruitier@cg88.fr

Julia LIRSAC
ADDA du TARN
julia.lirsac@adda81.com

Brigitte MONGIN
ARTS VIVANTS 52
administration@artsvivants52.org

LE RAPPORTEUR :

Yves DE VILLEBLANCHE
Musique et Danse 44
yvilleblanche@md44.asso.fr

LES COLLABORATEURS :

Maxime MEUNIER
ADIAM 67
maxime.meunier@adiam67.com

Arnaud GALOPIN
ADDM 53
arnaud.galopin@cg53.fr

DANS CE NUMÉRO Pages

EDITO	1
CALENDRIER	1
RETROSPECTIVES	1
E-MALETTE	2
ADMI'GROUP	2
LES BREVES	2

Yves DE VILLEBLANCHE (AD 44)
Responsable publication
Catherine DORVAL (AD 95)
Responsable rédaction
Brigitte MONGIN (AD 52)
Responsable conception graphique

Edito

L'étude réalisée en 2010/2011, portant sur le financement de 28 Associations Départementales entre 2008 et 2011, révèle plusieurs éléments :

La fourchette des budgets des associations départementales est majoritairement comprise entre 300 000 et 600 000 € (15 structures).

Le budget médian est de 540 765 € ; neuf structures ayant un budget supérieur à 600 000 € en 2011.

Le Conseil général est le principal subventionneur de nos associations. Compte tenu des budgets, la fourchette de subvention oscille entre 200 000 € et 500 000 €, la subvention médiane est de 370 275 €.

Pour la moitié des structures départementales, la participation du département représente plus de 70 % de leur financement.

Les autres financeurs, au premier rang desquels la Direction Régionale des Affaires Culturelles, représentent une part très variable de 2% à 24 % des recettes des Associations Départementales. En effet, la subvention des DRAC est globalement indépendante de l'importance de la structure en terme financier et d'activité ; la subvention médiane est de 77 210 €, mais la moitié des associations reçoit une subvention comprise entre 40 000 et 80 000 €.

L'analyse globale des financements des Associations Départementales semble

indiquer une relative stabilité des budgets. Même si certaines structures ont subi des baisses en 2009/2010, cette tendance n'a pas été générale et ne s'est pas poursuivie. La subvention médiane des DRAC a quant à elle, évolué entre 2008 et 2011 d'une façon positive pour passer de 72 641 à 77 250 €.

Yves de Villeblanche
Directeur de
Musique
et Danse en
Loire-Atlantique.
Président de la
Commission des
Administrateurs



Le calendrier

La dernière commission des Administrateurs a eu lieu les :

LUNDI 23 MAI et MERCREDI 25 MAI 2011
à Arts Vivants en Vaucluse

Ordre du jour :

- Renouvellement des membres
- E-malette
- Admi'group
- Point mécénat
- Actualités juridique et sociale
- Questions diverses

Formations organisées par la Fédération :

Lundi 23 mai - Culture et ruralité

Mardi 24 mai - Réforme des collectivités territoriales

Mercredi 25 mai - Enseignements et pratiques artistiques

Prochaine plénière de la Commission des administrateurs :

La plénière de la commission est reportée fin 2011 dans la mesure où une nouvelle formation sera organisée à cette période.

Rétrospective

La précédente commission des administrateurs s'est retrouvée à Strasbourg, les 25 et 26 novembre 2010.

Nous avons fait un compte-rendu oral d'une formation CNEA de novembre organisée par la plateforme interrégionale. Puis les échanges ont porté sur la gestion de l'Admi'group, l'archivage, le contrat d'engagement éducatif, les projets de formation professionnelle pour les AD, l'actualité de la Fédération, et la coordination de la commission.

Merci à Maxime MEUNIER et à l'équipe de l'ADIAM 67 de nous avoir accueillis si chaleureusement.



Les membres ont terminé la commission en se retrouvant autour du plat traditionnel strasbourgeois.

Le saviez vous ?

LES BREVES...

Ils ont quitté la commission :

Pilar DIAZ et Christian CHALIEUX
de l'ADDIM Drôme.

Nous souhaitons la bienvenue à
Virginie DELOZIER, nouvelle
Administratrice à l'association
départementale Act'art 77

L'association Danse et Musique en
Savoie s'est transformée en juillet
2010 en établissement public de
coopération culturelle (EPCC) sous
le nom de DIAPASON.
Leurs missions se sont élargies à
l'ensemble du spectacle vivant et
aux arts plastiques et visuels.

Voir Lettre du spectacle
n° 271 du 01/04/11

Nathalie BEGUE reprend la
coordination de la Commission des
Administrateurs en 2011, à la suite
de Catherine DORVAL



Catherine

Nathalie

Crédit reporter photos : Brigitte Mongin AV 52

e-mallette



La e-mallette a été créée par le Krakatoa—Développement national en partenariat avec le Réseau ressource.

Il s'agit d'un outil pédagogique qui réunit des informations basiques nécessaires au montage de projets musicaux (gestion d'une association, contrats du spectacle, statut de l'artiste, enregistrement...).

Ce projet vise tous les publics (musiciens amateurs ou professionnels, organisateurs, labels, lieux d'information...) oeuvrant dans le secteur des musiques actuelles ou en lien avec lui.

Le réseau de diffusion de la e-mallette est porté et géré par l'association Krakatoa. Il y a ensuite des coordinations régionales. Enfin, dans la mesure du possible, il y a un relais de distribution dans chaque département. L'objectif de cette organisation est d'assurer une cohérence sur les territoires et d'impulser une dynamique au service de la ressource en région.

Au niveau départemental la structure relais gère la distribution des e-mallettes auprès de son public. L'e-mallette est remise gratuitement à tout porteur de projet qui en fait la demande.

L'outil est remis en main propres au terme d'un rendez-vous personnalisé. Une base de données en ligne est complétée sur le site de l'e-mallette.

Pour la structure relais l'adhésion est de 100 € TTC + coût des clés. Une convention est signée entre le Krakatoa et le relais pour une année avec tacite reconduction.

Comment fonctionne la e-mallette ?

Selon la formule retenue par le correspondant local, la e-mallette peut avoir 2 formes : soit elle est stockée sur une clé USB qui se met automatiquement à jour en se connectant au site www.lamallette.org lors de chaque connexion. Soit elle est totalement dématérialisée c'est à dire que le contenu de la mallette est consultable uniquement en ligne. Dernier cas, le passage par le centre relais distributeur demeure obligatoire. Sans votre recensement sur la base, vous n'aurez pas accès à la consultation de l'outil en ligne. En effet, sur l'interface d'accueil, l'adresse mail sera demandée afin d'obtenir le mot de passe nécessaire pour accéder au contenu de la mallette.

La e-mallette est un outil, et seulement un outil, au service du porteur de projet et de l'Administrateur ou du chargé d'information-ressource. Les données contenues dans la e-mallette sont certes « basiques » mais elles nécessitent d'être explicitées, expliquées, complétées.

Pour les personnes qui n'ont pas de relais dans leur département, comment peuvent-ils obtenir la e-mallette ?

Il faut alors s'adresser à la structure la plus proche de chez vous assurant une mission d'information-ressource, qui sera probablement susceptible de répondre aux questions que vous vous posez.

La plupart des AD assurent une mission d'information-ressource et peuvent donc devenir distributeur de la e-mallette. Pour cela il faut contacter la coordination nationale :

Vanessa Escaiche / Krakatoa / coordination-mallette@krakatoa.org / 05 56 99 60 35

La e-mallette est avant tout destinée aux porteurs de projets musiques actuelles, mais, à terme, elle pourra être développée en direction d'autres disciplines artistiques et culturelles.

L'Association Arts Vivants 52 est depuis mai 2011, structure relais de l'e-mallette pour le département de la Haute-Marne.

Brigitte MONGIN
Administratrice Arts Vivants 52



Admi'group

Dans le numéro de juin de l'Adminews, nous vous informons de la mise en place de l'Admigroute (hébergé par Yahoo).

En attendant la création d'un espace dédié sur le nouveau site de la Fédération Arts Vivants et Départements, nous avons en effet souhaité doter les administrateurs de notre réseau d'une plateforme d'échange, d'un espace de partage d'outils, de pratiques, d'informations,

relatifs à l'exercice de notre métier au quotidien.

Ce nouvel outil est désormais actif et de nombreux documents sont désormais à votre disposition dans l'onglet "fichiers", classés par thématiques : social, juridique, budgétaire, fiches pratiques, outils, etc.

A chacun d'entre nous de continuer à nourrir cet espace en y apportant ses

propres contributions.

Si vous souhaitez rejoindre ce groupe, merci de vous mettre en contact avec Julia Lirsac, 05 63 77 32 15, julia.lirsac@adda81.com, qui vous guidera dans les démarches d'inscription.

Julia LIRSAC
Administratrice ADDA du Tam